

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PÉRENNITÉ DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS DE
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES – DESCRIPTION DES PROJETS

1. La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de toiture, de mécanique, d'électricité, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de construction, de reconstruction, de démolition, de signalisation, d'éclairage, d'aménagement, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des bâtiments et équipements municipaux relevant de la compétence d'agglomération. Il peut également s'agir de travaux touchant l'accessibilité de bâtiments et d'équipements, de l'acquisition d'immeubles construits ou non construits, de servitudes, de mobilier ainsi que des frais de déménagement et de relocalisation nécessaires à la réalisation des projets.

2. Les projets nécessitent l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et peuvent également impliquer l'acquisition et le développement de logiciels ainsi que tout autre service requis pour leur réalisation.

SECTION II

LOCALISATION

3. Les travaux et les services décrits aux articles 1 et 2 sont requis dans le cadre de projets sur divers bâtiments et équipements localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DES COÛTS

4. Le coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 s'élève à **658 000 \$**.

Sous-total : 658 000 \$

CHAPITRE II

PÉRENNITÉ DES STRUCTURES EXISTANTES DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES - DESCRIPTION DES PROJETS

5. La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux de structure, de réparation, de réfection, de renforcement, de construction, de reconstruction, de stabilisation, de consolidation, de démolition, de signalisation, d'éclairage, de voirie, de pavage, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des structures, ouvrages d'art et équipements municipaux relevant de la compétence d'agglomération. Ces travaux peuvent également comprendre des mesures touchant l'acquisition de terrains et de servitudes nécessaires à la réalisation des projets.

6. Les projets nécessitent l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en ingénierie, en contrôle de coûts, pour les études, les analyses, les expertises, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et peuvent également impliquer l'acquisition et le développement de logiciels ainsi que tout autre service requis pour leur réalisation.

SECTION II

LOCALISATION

7. Les travaux et les services décrits aux articles 5 et 6 sont requis dans le cadre de projets sur diverses structures localisées à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DES COÛTS

8. Le coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 5 et 6 s'élève à 1 025 000 \$.

Sous-total : 1 025 000 \$

TOTAL : 1 683 000 \$

Annexe préparée le 16 décembre 2009 par :

Mario Gagnon, architecte
Service de la gestion des immeubles